



Relation entre un majeur et un mineur ayant plus de 15 ans.

Par **naomie07**, le **02/07/2013** à **10:43**

Bonjour. J'ai actuellement 15 ans et j'ai une relation avec un homme qui a le double de mon âge. Notre amour est réciproque, mes parents sont au courant et sont catégoriquement contre. Il n'a rien fait d'illégal puisque j'ai la majorité sexuelle, et que notre relation a entamée après mes 15 ans. Mais.. c'est un professeur (qui n'est pas mon professeur et qui ne sera jamais mon professeur, car il n'enseigne pas dans l'établissement où j'étudie). Il est interdit d'avoir une relation avec une personne ayant autorité, certes c'est une personne qui a autorité mais il n'a aucune autorité sur moi. Est-ce illégal ? J'ai lus sur beaucoup de forums qu'il été interdit d'avoir une relation avec quelqu'un qui pouvait avoir autorité sur la personne ou simplement qui avait autorité (tout court) donc je suis un peu confuse. Sans vouloir m'exalter ou quoi que ce soit d'autres, je suis une fille très mature pour mon âge, je sais ce que je fait donc s'il-vous-plaît pas de commentaires désagréables. Merci de bien vouloir m'éclairer.